



GREAT LAKES AND ST. LAWRENCE CITIES INITIATIVE
ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT

RÉSOLUTION 5 – 2013M

PLAN D'ACTION SAINT-LAURENT (PASL)

ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs constituent un bassin hydrographique contenant plus de 20 pour cent de l'eau douce de surface à l'échelle mondiale;

ET ATTENDU QUE le fleuve Saint-Laurent et les Grands Lacs représentent un axe de développement essentiel aux plans économique, social et environnemental;

ET ATTENDU QUE selon le PASL, près de 60% de la population québécoise habite une municipalité riveraine du fleuve Saint-Laurent;

ET ATTENDU QU'au Québec, la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* déclare que le Saint-Laurent, à titre d'unité hydrologique, doit être géré dans le cadre d'une stratégie concertée et intégrée;

ET ATTENDU QUE les gouvernements du Canada et du Québec collaborent, depuis 1988, à la conservation et à la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent dans le cadre du *Plan d'action Saint-Laurent* (PASL);

ET ATTENDU QUE le PASL met de l'avant un mode de gouvernance participatif, notamment avec la mise en place de la gestion intégrée du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE le PASL prône l'instauration progressive de tables de concertation régionales ayant pour mission de permettre aux différents intervenants concernés par la gestion des ressources et des usages de leur portion du fleuve de planifier et d'harmoniser leurs actions afin de contribuer à la gestion intégrée du Saint-Laurent;

ET ATTENDU QUE les municipalités riveraines québécoises souhaitent prendre part activement à l'ensemble des phases d'implantation du PASL ainsi qu'à toute initiative gouvernementale affectant l'utilisation actuelle ou prévue de l'eau ou des rives du fleuve Saint-Laurent;



ET ATTENDU QUE les municipalités riveraines ont des rôles et responsabilités en matière d'aménagement de leur propre territoire, pour lesquels elles sont imputables.

POUR CES MOTIFS, IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et du Québec de reconnaître pleinement le rôle des municipalités riveraines tant dans le PASL que dans toutes les initiatives en lien avec l'utilisation, la protection, la restauration et la mise en valeur du fleuve Saint-Laurent;

ET IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande aux gouvernements du Canada et du Québec que les municipalités riveraines soient adéquatement informées et mobilisées pour jouer un rôle de premier plan dans la mise en place des tables de concertation régionales;

ET IL EST ENFIN RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement du Québec de créer une table de concertation provinciale Villes riveraines-Gouvernement du Québec, où l'ensemble des enjeux sociaux, environnementaux et économiques en lien avec le fleuve seraient discutés dans un véritable esprit de mise en œuvre de la gestion intégrée du Saint-Laurent.

Signé ce 19^e jour de juin 2013

Tom Barrett, président
Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
Maire de Milwaukee